



REGLEMENT POUR LES STANDS

Article 1 : Généralités

La fête Couleur Miel 2011 est organisée conjointement par le rucher-école de Tournai et la section apicole des Mouquieux du Tournais qui fêtent leurs centièmes anniversaires respectifs :

- le 05 novembre 2011 de 10 à 19 heures pour le grand public,
- le 06 novembre 2011 de 10 à 19 heures pour le grand public,
- le 07 novembre 2011 de 9 à 16 heures pour les écoles,

L'inauguration aura lieu le samedi 05 novembre à 10 heures.

La manifestation se déroulera au sein de l'IPES au 92, du boulevard Léopold à Tournai.

Article 2 : Participants

Toute décision concernant l'animation de la fête Couleur Miel, l'admission ou le refus d'inscription d'exposants est sans appel et l'organisateur n'est tenu en aucun cas de se justifier.

Les participants sont repartis en 3 catégories :

- Catégorie A : participant non producteur de miel faisant partie du secteur marchand.
- Catégorie B : participant producteur de miel faisant partie du secteur marchand.
- Catégorie C : Participant en tant qu'association dans la mesure où il ne vend aucun produit.

Rq : une association vendant des produits tombe dans les catégories A ou B selon ce qu'elle met en vente. **Les activités « débit de boisson et restauration » sont monopolisées par les organisateurs !**

Article 3 : Frais de participation

Les frais de participation sont les suivants et dépendent de la catégorie du participant :

- Pour la catégorie A, les frais de participation s'élèvent à 100 euros (TTC),
- Pour la catégorie B, les frais de participation s'élèvent à 75 euros (TTC),
- Pour la catégorie C, les frais de participation sont nuls.

Une réduction de 20% est accordée pour les exposants de la catégorie B étant membres de l'UFAWB, de l'URRW et du CARI (sur base d'un document justificatif écrit de ces associations).

Les frais de participation devront être versés pour le 15 octobre 2011 au plus tard sur le compte BE 62 0000 2848 5361 (Code BIC : BPOTBEB1) ouvert au nom « Les Mouquieux du Tournais » sis Rue des acteurs, n°3 à 7800 Ath avec la mention « **Participation Couleur Miel 2011 à Tournai** ». Si un participant annule son inscription, il ne pourra récupérer pas la somme versée qu'il aura versée.

Chaque exposant recevra, pour chaque jour de présence à l'évènement, 3 entrées gratuites. Toutefois, les organisations faisant partie de la Catégorie C et présentant une animation pourront recevoir un nombre d'entrées supplémentaires en faisant une demande écrite et en la justifiant.

Article 4 : Arrivées et départs

Les exposants sont tenus d'être présents du samedi 05 novembre à 10 heures au dimanche 06 novembre à 19 heures. L'installation des stands se faisant le vendredi 04 novembre entre 10 heures et 16 heures. Le démontage des stands se faisant le dimanche 06 novembre de 18 heures 30 à 20 heures.

Article 5 : Places disponibles et disposition

La manifestation se fera au sein des locaux de l'école et sous chapiteaux. Les exposants ayant une activité commerciale (catégories A et B) seront regroupés dans le hall d'entrée de l'école. Les autres exposants (associations) seront regroupés dans des espaces différents.

Un espace de minimum trois mètres courants est assuré pour chaque exposant. Après clôture des inscriptions, un espace supplémentaire pourra être attribué pour tous les exposants qui en feraient la demande, et ce en fonction de la place encore disponible.

Les places seront attribuées suivant le principe du « premier arrivé, premier servi », (la date du paiement faisant foi). Les organisateurs se réservent toutefois le droit de modifier l'agencement en fonction des modalités d'organisation (ce qui ne peut en aucun cas être un motif de résiliation).

Article 6 : Matériel à disposition

Des tables (correspondant à l'emplacement réservé) seront mises à disposition de chaque exposant ainsi que deux chaises. Tout autre matériel est à prévoir par l'exposant.

Article 7 : Vente de produits

Conformément à la législation, l'affichage des prix est obligatoire.

Afin d'assurer qualité et sérieux à cette manifestation, l'exposant s'engage :

- à se soumettre à tous les contrôles de marchandises qui pourraient être faits sur son stand,
- à retirer immédiatement de son stand les articles qui leur seraient désignés par la ou les personnes chargées des contrôles.

Concernant la vente de miel, **seuls les miels présentés au concours Miel** avant la date du 30/09/2011 (et répondant aux critères qualités conseillés – voir règlement concours miel) **peuvent être présentés à la vente**. Tous les pots présentés seront correctement étiquetés. Le prix de vente minimum pour un pot de 500g de miel sera de 5,00 € TVA comprise.

Article 8 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des bâtiments et des chapiteaux.

Article 9 : Gardiennage et Dégâts matériels

Le site est fermé en dehors des heures d'ouverture

Toutefois, l'organisateur ne peut être tenu responsable de vols ou détériorations éventuels subis par les exposants, libre à ceux-ci de s'assurer.

Article 10 : Changement et annulation

Si la fête Couleur Miel n'avait pas lieu ou si des changements majeurs dans l'organisation devaient se présenter (en cas de force majeure ou pour cause indépendante de la volonté des organisateurs), les exposants ne pourraient prétendre à aucune indemnisation. Cependant, ils récupéreraient leurs frais de participation.

Article 11 : Acceptation de ce règlement

En s'inscrivant à la fête Couleur Miel, l'exposant s'engage à respecter dans sa totalité le présent règlement ainsi que les décisions des organisateurs.

Le non-respect du présent règlement entraîne le renvoi immédiat de l'exposant sans que celui-ci ne puisse réclamer de dommage ou de remboursement des sommes versées.